

RECRUTEMENT DES CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE

Afin de pourvoir les emplois de Conseillers en Formation Continue (CFC) vacants dans le réseau des GRETA de l'académie Orléans-Tours, à compter du 1^{er} septembre 2019, une procédure de recrutement est engagée.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Peuvent faire acte de candidature :

- ✓ Les personnels titulaires ou contractuels du Ministère de l'Education nationale de catégorie A.
- ✓ Les candidats extérieurs titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 homologué minimum dont l'expérience professionnelle et les compétences justifient la candidature.
Les candidats extérieurs qui seraient retenus comme CFC seraient recrutés comme contractuels de la formation continue.

FONCTION ET MISSION DES CFC : situation administrative

Les missions dévolues aux CFC et les conditions d'exercice de cette fonction sont précisées dans les textes référencés ci-dessous :

- Décret n° 90-165 du 20 février 1990
- Décret n° 90-426 du 22 mai 1990
- Note de service du 14 juin 1990
- Décret n° 93-412 du 19 mars 1993
- Décret n° 93-432 du 24 mars 1993
- Décret n° 2013-852 du 24 septembre 2013

INFORMATION DES CANDIDATS INTÉRESSÉS

Deux réunions d'information sont prévues :

le mercredi 5 février 2020:

- de 09h00 à 12h00 au LP Edouard Vaillant 41 bis rue Charles Hurvoy à Vierzon
- de 14h30 à 17h00 au Lycée Voltaire 3 avenue Voltaire à Orléans

Elles ont pour but de :

- présenter la fonction de Conseiller en Formation Continue et les aptitudes attendues pour l'exercer,
- donner toutes les informations sur la procédure de recrutement mise en place.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'adresse de téléchargement du dossier de candidature sera communiquée lors de cette réunion. Ce dossier devra être retourné sous le présent timbre :

pour le jeudi 5 mars 2020 délai de rigueur, à la

**Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue
2, rue du Carbone - CS 80017 - 45072 Orléans cedex 2.**

Tout dossier incomplet ou parvenu hors des délais ne pourra être pris en considération.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

La procédure de sélection des candidatures comporte 4 phases :

- une pré-sélection basée sur l'étude des dossiers de candidature.
- des **épreuves écrites** dont les conditions et modalités seront précisées lors des réunions d'information du **mercredi 5 février 2020 de 09h00 à 12h00 au LP Edouard Vaillant à Vierzon et de 14h30 à 17h00 au Lycée Voltaire à Orléans**. Ces épreuves écrites se dérouleront **le mercredi 29 avril 2020 au Lycée Voltaire à Orléans**; les candidats y seront convoqués individuellement en temps utile.
- des **entretiens individuels** pour lesquels les candidats retenus après les épreuves écrites, recevront également une convocation. Ces entretiens se dérouleront **le mercredi 20 mai 2020 à Orléans**.